

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1065 25/10/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois est accordé au caporal Krairre Kayyad, mle 1245, de la 1re compagnie de milice. Durant son congé, le caporal Krairre perce vra sa solde dégagée de tous accessoires.